Heures d'ouverture du bureau municipal

Lun51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Mar51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
mercre51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Jeu51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Vendredi : Fermé

Nos coordonnées

Municipalité de Saint-Médard
51-A, rue Principale Est
Saint-Médard, Québec G0L 3V0
Tél. : 418 963-6276
Fax : 418 963-6468
Courriel : admin@st-medard.qc.ca

Le compte de taxes 2025 vous sera envoyé par la poste avant le 1er mars 2025

Vos organismes

Club des 50+ de Saint-Médard 418 963-1359
Club de motoneiges Les Rafales 418 963-6220
La Fabrique—Gérard Ouellet : 418 963-3061
Centre d'action bénévole des Basques 418 851-4068
CAPAB—Centre d'aide aux proches aidants 418 851-4040
Éveil—Ass. des personnes hadicapées 418 851-2861
Transport adapté et collectif 418 851-6861

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Le mercredi soir de 19 h à 20 h

Écocentre de la MRC des Basques

400 Rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles QC G0L 4K0 · 418 851-3206

URGENCE—9-1-1

Sureté du Québec ; 911 ou 310-4141 ou *4141

Prochaine date de tombée :
le 20 au 2 mois, sauf avis contraire.

Prochaine parution : août 2025

Pour l'envoi de vos articles et commentaires : admin@st-medard.qc.ca
Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. **Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.**

Votre conseil municipal

Administration provisoire
Commission municipale du Québec
Raphaelle Ouellet, Conseillère #3
Keven Ouellet, Conseiller #5
Rodolphe Thériault, Conseiller #6

Votre équipe municipal

Jeanne Lapalme,Directrice générale/ greffière-trésorière
Sébastien Marquis, Contremaître
Valérie Brillant-Blais, Inspectrice municipale
Ariane Gagnon, Conseillère en développement social

Municipalité de Saint-Médard

Votre bulletin d'information
MAI - JUIN 2025

ÉLECTION MUNICIPALE 2025—2 NOVEMBRE

Table des matières

2 Votre actualité
3 Vos subventions
4 Message de la direction
5 Votre club des 50 ans et plus
6 Résumé des comptes à payer et des revenus
7 Vos communiqués
8 Votre résumé de réunion de conseil et suite
9 Votre municipalité
10 Vos bonnes habitudes
11 Vos animaux de compagnie
12 Coordonnées utiles



AVIS CUEILLETTE DES GROS REBUTS

La cueillette des gros rebuts se fera le mercredi 14 mai 2025 pour tous Saint-Médard. Pour être sûr que vos enncombrant soient bien ramassés, nous vous demandons de bien vouloir les sortir le soir avant la collecte. Merci de voter compréhension!

Encombrants

- Matelas et divans
- Mobilier inutilisable
- Plastique rigide (mobilier extérieur, etc.)
- Tapis, toile, tuyaux »»»»(pliés ou roulés)

ATTENTION les matières suivantes sont refusées et doivent être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, matériaux de construction, pneus, résidus domestiques dangereux (bonbonnes, chlore, peinture, etc.)

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE DES BASQUES

En opération du mercredi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 16h, du 9 avril au 15 novembre 2025, l'écocentre de la MRC des Basques est situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges.

Pour plus d'Information, visitez le WWW.mrcdesbasques.com ou contactez la MRC des Basques au 418 851-3206 #1.

CARREFOUR 50 + du QUÉBEC

Club des 50 ans et plus de Saint-Médard/Saint-Guy

581 801-4753

HORAIRE DES MESSES



4 mai
8 et 29 juin
13 juillet
10 et 31 août
21 septembre
19 octobre

Signalement de blessures infligées par un chien

Tous les jours, des citoyens consultent les médecins vétérinaires avec leurs animaux pour diverses raisons, dont parfois à la suite d'une blessure par morsure causée par un chien. En vertu de cet article, lorsqu'un médecin vétérinaire a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui a infligé une blessure par morsure à une personne ou à un animal domestique constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, il doit effectuer un signalement à la municipalité locale du lieu de résidence principale du propriétaire ou gardien de l'animal ou, lorsque cette information n'est pas connue, à celle où a eu lieu l'événement (voir l'article 4.). Soulignons qu'il est prévu que les signalements se feront lorsqu'un médecin vétérinaire aura des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui a infligé une blessure par morsure à une personne ou à un animal domestique constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique . Ainsi, le médecin vétérinaire exercera un jugement clinique sur les cas à signaler.

Dans un mémoire remis au gouvernement pour le projet de règlement, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) rappelait qu'il existe différents types d'agression chez les chiens. On doit distinguer les agressions de distancement (ou défensives) des agressions offensives, dont l'agression de prédation. Ainsi, une blessure par morsure causée par un chien peut résulter d'un contexte autre que l'attaque. En effet, un chien peut mordre, entre autres, pour se défendre ou parce qu'il a de la douleur et qu'il n'a pas la possibilité de fuir. Par exemple, lors d'une visite chez le médecin vétérinaire, un chien peut mordre au moment de se faire administrer un vaccin ou lors d'une coupe de griffes. Ainsi, le médecin vétérinaire exercera son jugement clinique avant de signaler, ou non, l'incident. Lorsque le chien qui a mordu et infligé une blessure à un autre animal ou à une personne peut représenter un risque pour la santé et la sécurité publique, le médecin vétérinaire communique les informations prescrites à l'article 2 lorsqu'elles seront connues. Par contre, si le médecin vétérinaire n'est pas témoin de l'incident, dans le cas d'une morsure survenue en dehors de la clinique par exemple, le signalement sera tributaire des informations fournies par son client. Un modèle de formulaire de signalement est présenté à l'annexe 2. Le ministère de la Sécurité publique déposera le formulaire de signalement sur son site Internet. Les médecins vétérinaires seront invités à consulter le Répertoire des municipalités sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir les coordonnées où transmettre leurs signalements.

Vos bonnes habitudes

Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !

5 trucs pour avoir une belle pelouse écolo... sans efforts!

1 **Retardez la première tonte**
En laissant pousser les fleurs printanières, vous aidez les pollinisateurs à trouver du nectar; chose essentielle au printemps.

2 **Espacez les tontes**
Un gazon un peu plus long emmagasine l'humidité plus longtemps et résiste mieux à la sécheresse.

3 **Pratiquez l'herbicyclage**
Laisser les rognures au sol est LE truc pour gens efficaces. Elles se décomposent en 24h et enrichissent le sol. AUCUNE raison de les mettre à la poubelle!

4 **Évitez de tondre une pelouse mouillée**
L'herbe humide colle, s'étale mal et la tonte est moins uniforme, ce qui ouvre la porte aux maladies.

5 **Évitez de tondre en période de canicule**
Cela ne ferait qu'assécher davantage votre pelouse. C'est l'été, profitez-en plutôt pour relaxer au soleil!

Alors, prêts à adopter la paresse écologique ?

Co-éco · MRC de Kamouraska · MRC lesBasques · MRC de Rivière-du-Loup

Vos subventions

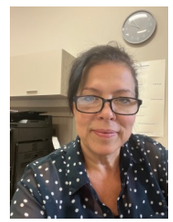


Les 50 ans et plus ont reçu un montant de 84 315$ du programme d'infrastructures municipales pour ainés (PRIMA) et de nouveaux horizons pour ainés (PNHA) de 21 231$.

Ces fonds vont servir à améliorer les conditions de vie des ainés. Dans leur projet, ils vont faire en sorte d'améliorer la cuisine afin qu'elle soit conforme aux normes de la MAPAQ. Les citoyens pourront y faire de la cuisine collective.

La municipalité a reçu de la ministre des Affaires municipales , une aide additionnelle de 75 000$ au programme TECQ 2024-2028, qui sera versé pour les infrastructures de la municipalité.

L'équipe des employés municipaux



Jeanne Lapalme
Directrice générale/
Greffière-trésorière
Direction, gestion
des comptes de taxes,
facturation.



Sébastien Marquis
Contre-maître municipal
Employé disponible du
lundi , au vendredi. Résident de la municipalité
depuis 2020.

Emplois d'été Canada

EMPLOI ÉTUDIANT
ÉTÉ 2025

AIDE DE VOIRIE

Jérémie Beaulieu
Début 23 juin 2025

Message de la direction



Bonjour, chers citoyens, chères citoyennes,

La municipalité a reçu une promesse d'aide financière datée du 11 avril 2025 pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés PRIMA).
LA municiaplité peut donc à présent engager des dépenses pour la planification et la réalisation des travaux admissibles approuvés.

La municipalité dispose d'une période de deux ans à partir de la date de la promesse signée par les ministres , soit jusqu'au 11 avril 2027, pour réaliser les travaux, acquitter les factures.

Bonne lecture à tous !

Jeanne Lapalme

Directrice générale/Greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Médard

2025-077 **Résolution mise à niveau des problèmes de réseau sanitaire**

078-04-25 **Résolution—Pollitique d'attribution d'aide financière aux organismes du milieu**

Votre municipalité

Nous sommes en période de dégel , merci de préserver nos chemins et ainsi réduire considérablement nos coûts pour la voirie. Respectez la signalisation!
Merci de votre compréhension,
Saint-Médard - ZONE 2 - 23 mai 2025 (23h59)

Consignes de sécurité sur l'utilisation d'un appareil au propane

À faire

- Utilisez l'appareil selon l'usage auquel il est destiné.
- Gardez les bouteilles de propane à l'extérieur.
- Placez les bouteilles sur une base solide pour empêcher qu'elles tombent.
- Assurez-vous que l'appareil en fonction soit sous surveillance en tout temps.
- Lisez et suivez le manuel d'instructions du fabricant.
- Assurez une ventilation adéquate du lieu où se trouve l'appareil.
- Utilisez un avertisseur de monoxyde de carbone certifié CAN/CSA-6.19 dans votre domicile, et vérifiez son fonctionnement et l'état de la pile périodiquement.
- Vérifiez que la flamme produite par le propane est d'un bleu pur. Si la flamme reste toujours jaune ou lumineuse, un brûleur est peut-être mal ajusté ou malpropre.
- Assurez-vous de choisir un appareil approuvé : vérifiez qu'il porte l'un de sceaux de certification énumérés dans la page Organismes et sceaux de certification.
- Fermez le robinet d'alimentation du propane après chaque usage, s'il s'agit d'un appareil extérieur.

À ne pas faire

- Ne tentez pas de réparer ni de modifier l'appareil au propane.
- En cas de panne d'électricité, ne cédez pas à l'envie d'utiliser à l'intérieur un appareil au propane destiné à un usage extérieur (barbecue, chauffe-terrasse, etc.) pour vous chauffer ou vous alimenter.
- Ne placez pas l'appareil dans un abri de jardin (« gazebo ») et une autre enceinte extérieure de plus de 2 panneaux verticaux fermés et muni d'un toit. Ils ne fournissent pas une aération adéquate.
- N'obstruez jamais l'entrée de l'air et la sortie des produits de combustion. La sortie des produits de combustion doit toujours être dirigée vers l'extérieur, à l'air libre.

Résumé des réunions de conseil et la suite des choses

À la réunion régulière du 4 avril, la municipalité a statué au sujet des dispositions permettant de sécuriser les données informatiques, afin d'éviter des fuites informatiques. L'archivage des données est déjà en cours par l'entreprise Multi Techniques.

De plus, l'archivage papier sera peu à peu transformé vers le support numérique.

L'employé des travaux publics, Jeannot Fournier, nous a informé des besoins concernant la mise à niveau des équipements des bassins et considérant que le taux dépasse les normes, la mesure devient obligatoire tous les ans.

Tous les systèmes de traitement et de perception des eaux usées municipal demandent un minimum de suivi et d'entretien.

À la réunion extraordinaire du 25 avril, la municipalité produira une résolution permettant à la direction de rédiger une politique d'attribution d'aide financière aux organismes du milieu, afin de mieux répondre aux besoins financiers ou matériel et d'encadrer toutes les demandes qui seront reçues.

La municipalité a eu des bris de pépines qui ont fait l'objet d'une analyse de la part de notre service de voirie et nous en sommes venus à choisir un constructeur de radiateur qui a permis à la municipalité d'économiser plus de 10 000$. Le cout final du radiateur représente 2 600$.

Le conseil municipal n'étant plus quorum, la gestion de la municipalité sera effectuée par la directrice générale / greffière-trésorière et l'administration provisoire de la Commission municipale. Tous les développements vous seront transmis par communiqué aussitôt que la Commission aura pris en charge le rôle des élus démissionnaires de la municipalité.

Votre club 50 ans et plus

Soirée 50+

Les 2e samedis du mois

14 juin

12 juillet

9 août

13 septembre, souper dansant

Réunions (mercredi)

21 mai

25 juin

23 juillet

20 août



Résumé des comptes à payer et des revenus

Fournisseurs	Solde	Montants
QUOTE-PART MRC	FACTURE 6257	106 278.16
QP ST-JEAN-DE-DIEU	Payé	17 290.19$
DAS JAN-FEV-MARS	Payé	22 105.76
Salaires employés	AVRIL 2025	16 333.14$
Comptes à payer	**Avril 2025**	**Total: 162 007.25$**

Revenus D'ICI L'ÉTÉ 2025
Subvention PRIMA_____ 84 315 $
Subvention TECQ 2024-2028__(aide aditionnelle)_____ 75 000 $

Comptes à venir

Réseau sanitaire, traitements et bris du système de pompes
SOUMISSION 30 000 $ À 50 000 $

Travaux en cours:
Encadrement financier avec le MAMH
Comptabilité et fermeture d'année financière 2023 –2024
Achat abat-poussières pour les routes non pavées en cours.

ATTENTION: La gestion municipale est en cours de restructuration et un communiqué de la part de la Commission municipale sera diffusé très bientôt.

Vos communiqués

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Harmonisation des tarifs à l'Écocentre de la MRC des Basques

TROIS-PISTOLES, LE 28 AVRIL 2025 – La MRC des Basques souhaite informer ses citoyennes et citoyens qu'une mise à jour des tarifs en vigueur à l'Écocentre sera effective à compter du 22 mai 2025. Comme vous le savez, la MRC des Basques a repris la gestion de l'Écocentre suite à la fin des activités de Récupération des Basques.

Il est important de rappeler que des frais étaient déjà en place pour plusieurs types de dépôts spécifiques à l'Écocentre. Entre autres, la politique de tarification était de 1 $ du pied cube, chargé après la 3e remorque de 4 x 8 x 2 pieds de hauteur. À compter du 22 mai 2025, des frais seront chargés au volume dès la première visite. L'objectif de la grille tarifaire est de faciliter l'opération du site.

Cette décision est prise dans un souci d'harmonisation avec la grille tarifaire des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup et de Kamouraska, dont la gestion est faite par Co-Éco, qui est aussi partenaire-conseil pour la MRC des Basques.

La MRC est consciente que toute hausse de tarif peut susciter des préoccupations. Toutefois, cette mesure est nécessaire pour encourager une gestion responsable des matières résiduelles.

Nous invitons les citoyens à consulter la nouvelle grille tarifaire détaillée mise en annexe ou à communiquer directement avec la MRC des Basques pour toute question : Marie-Josée Bérubé, responsable de l'Écocentre, 418 851-3206 #3108, mrc@mrcdesbasques.com

Nous remercions la population pour sa compréhension et sa collaboration dans cette transition.

